



PROJET D'URGENCE DE LUTTE CONTRE LA CRISE ALIMENTAIRE (PULCCA)  
UNITE DE GESTION DU PROJET

DECISION N° 01 /D/MINADER/PULCCA/UGP/SPM/SJPM DU 30 JAN 2024

Portant attribution du marché afférent à la Demande de Proposition N°001/DP/MINADER/PULCCA/UGP/CSPM/10-2023 du 17 Octobre 2023 pour la réalisation de l'audit financier et comptable du Projet d'Urgence de Lutte Contre la Crise Alimentaire (PULCCA) au 31 décembre 2023, 2024 et 2025 y compris la période de grâce.

LE COORDONNATEUR DU PULCCA

- Vu la Constitution du Cameroun ;
- Vu la Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu la Loi n° 2023/019 du 19 décembre 2023 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
- Vu la Lettre Circulaire n° 00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2024 ;
- Vu le Décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le Décret N° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret N° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n°2022/470 du 11 octobre 2022 habilitant le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec l'Association Internationale de Développement (IDA), un Accord de Crédit d'un montant de 90,2 millions d'euros, soit environ 59,17 milliards de francs CFA, pour le financement du Projet d'Urgence de Lutte Contre la Crise Alimentaire (PULCCA) ;
- Vu l'Arrêté N°001/CAB/PM du 05 janvier 2023 portant création, organisation et fonctionnement du Projet d'Urgence de Lutte Contre la Crise Alimentaire (PULCCA) ;
- Vu Le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le Financement de Projets d'Investissement, édition de novembre 2020 ;
- Vu la Demande de Propositions N°001/DP/MINADER/PULCCA/UGP/CSPM/10-2023 du 17 Octobre 2023 pour la réalisation de l'audit financier et comptable du Projet d'Urgence de Lutte Contre la Crise Alimentaire (PULCCA) au 31 décembre 2023, 2024 et 2025 y compris la période de grâce ;
- Vu les Rapports d'analyse des propositions techniques et financières reçues ;

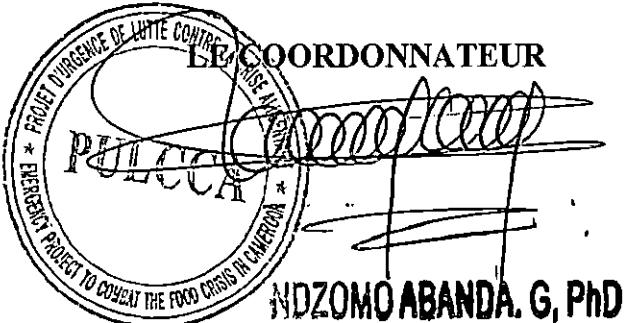
**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'entreprise ci-après désignée, est déclarée attributaire du marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres susvisé ainsi qu'il suit :

N°	Nom de l'attributaire	Montant TTC (En francs CFA)	Délai d'exécution
1	MAZARS CAMEROUN, Tél : (237) 233 42 41 14/675 29 12 53	Trente-un millions quatre cent trente-quatre trois cent (31 434 300)	Trente (30) jours par exercice

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 30 JAN 2024



**Ampliations :**

- CSPM-PULCCA
- CHRONO
- ARCHIVES